

1er Mai, Olten

Discours de Katharina Prelicz-Huber, présidente du Syndicat suisse des services publics ssp Revaloriser les professions féminines pour lutter contre le dumping salarial

Le fait que la Suisse soit le pays le plus riche du monde laisse plutôt indifférents les quelque 330'000 working poor que compte notre pays. Malgré une occupation à plein temps ou en recalculant leur salaire sur la base d'un taux de 100%, ces personnes touchent moins de 4'000 francs par mois et sont, de ce fait, incapables de garantir le minimum vital à leur famille. Près de 70% de ces personnes à bas salaires sont des femmes, dont un grand nombre sont titulaires d'un CFC. La plupart d'entre elles exercent une profession dite «féminine» dans les domaines de l'accueil de l'enfance ou de la prise en charge de personnes âgées, secteurs indispensables au bon fonctionnement de la société et qui représentent des parties essentielles des services publics. Les réglementations en vigueur et le financement de ces domaines sont clairement insatisfaisants.

Au niveau de l'accueil de l'enfance, on engage un très grand nombre de personnes sans qualification afin de réaliser des économies. Une évaluation de cette situation a mis en évidence les faits suivants: 51% des personnes actives dans l'accueil de l'enfance sont des stagiaires et des personnes en formation¹. Le salaire à l'embauche des cheffes d'équipe est de 3750 francs par mois, et de 3460 francs si on tient compte du 13^e salaire². Il existe cependant aussi des établissements qui emploient des assistant-e-s socio-éducatifs/-ives (ASE) ayant terminé leur formation avec un salaire mensuel de moins de 3500 francs et qui assurent le fonctionnement de leur structure au moyen de stagiaires. au Tessin, un quart du personnel pédagogique titulaire d'un CFC et disposant de 4 années d'expérience professionnelle gagne moins de 3500 francs par mois, sans 13^e salaire³.

Les bas salaires et le nombre élevé d'employé-e-s non qualifiés expliquent le fait que les professionnel-le-s disposant d'une formation quittent très rapidement la profession et vont travailler dans d'autres domaines. La pénurie de personnel a ainsi tendance à s'aggraver, entraînant une charge plus lourde pour le personnel qui reste et accentuant également le phénomène de sélection négative.

L'existence d'un salaire minimum s'inscrivant dans des structures salariales qui prévoient un salaire d'au moins 4500 francs pour une personne disposant d'une formation⁴ contribue à accroître l'attractivité de ces professions.

Tandis que les services d'aide et de soins à domicile d'utilité publique appliquent des conditions de travail réglementées, la situation est parfois catastrophique dans le domaine de la prise en charge privée des personnes âgées⁵. Le salaire minimum du travail effectué dans un ménage privé s'élève à 18 fr. 55 (l'heure). Mais les employeurs ne sont pas nombreux à s'y tenir et les heures de travail ne sont pas toutes payées. La situation la plus grave concerne les services de prise en charge de 24 heures sur 24, souvent effectués par des migrantes du care: dans le meilleur des cas, la rémunération se fonde sur une semaine de travail de 42 heures, mais avec une semaine à 7 jours. Ce qui revient à 6 heures de travail rémunérées par jour et aboutit à un salaire mensuel de 3373 fr. 50. Cependant, le syndicat ssp a connaissance de salaires beaucoup plus bas, allant jusqu'à 1200 francs par mois. Selon l'état de santé de la personne prise en charge (démence, maladies mentales, handicaps physiques lourds, etc.), la

personne qui assure l'accompagnement travaille en réalité de 8 à 10 heures par jour, sans compter les temps de présence et les interventions de nuit. Pour une collègue syndiquée qui s'est occupé des 3 enfants et du ménage d'une famille d'expatriés à Bâle pendant 3 années, le ssp a lutté et finalement obtenu, dans le cadre d'un accord extrajudiciaire, le paiement rétroactif d'une somme de 55'000 francs.

Avec un salaire minimum de 4000 francs, les migrantes du care effectuant des services de 24 heures sur 24 toucheraient au moins une rémunération mensuelle de 4000 francs avec des semaines de 42 heures. A cela s'ajouteraient les heures effectuées en plus ainsi que le temps de présence.

L'accueil de l'enfance et la prise en charge de personnes âgées sont des tâches extrêmement exigeantes, qui nécessitent des compétences professionnelles et personnelles développées. Aussi longtemps que ce travail sera dévalorisé, les personnes disposant des aptitudes et compétences nécessaires abandonneront très rapidement la profession ou alors, elles ne viendront même pas travailler dans les domaines en question. La pénurie de personnel qualifié ne fera que s'accroître.

L'initiative sur les salaires minimums profite aux femmes:

- parce que leur travail sera ainsi revalorisé;
- parce qu'il s'agit d'une mesure efficace contre la discrimination salariale;
- parce que près de 220'000 femmes toucheront immédiatement un salaire plus élevé;
- parce que cette initiative empêche le dumping salarial et qu'elle leur permettra de vivre de leur travail;
- parce qu'elle leur permettra de cotiser davantage à l'AVS et de toucher une rente plus élevée par la suite.

Le salaire minimum profite à la société:

- parce qu'il rend le travail plus attrayant, attire davantage de personnes dans les professions concernées et que ces professionnel-le-s y resteront plus longtemps;
- parce qu'il permet de réduire la pénurie de personnel qualifié, ce qui est absolument nécessaire dans une société où le nombre de personnes âgées à prendre en charge augmente constamment.

OUI à l'initiative sur les salaires minimums – en particulier pour les femmes!

Katharina Prelicz-Huber

Présidente du Syndicat suisse des services publics, ssp

076 391 79 15

¹ Cf. OFAS, Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants: bilan après onze années (Etat au 1^{er} février 2014)

² Lohnerhebung Kindertagesstätten 2012 des Sozialdepartement der Stadt Zürich

³ www.salaire-uss.ch/

⁴ Cf. informations de la fédération kibesuisse (anciennement ASSAE)

⁵ vpod, Ringger, Construction syndicale ssp dans le domaine de l'aide et des soins à domicile (Spitex) -

Etat des lieux, septembre 2012